

REDUIRE SES DECHETS

Le Compostage Individuel.....Un processus naturel.....

Dans le cadre de l'action menée pour la mise à disposition de composteurs individuels, il est important de sensibiliser les usagers à la pratique du compostage

QU'EST-CE QUE LE COMPOSTAGE ??

Le compostage est un processus de dégradation maîtrisé de matières organiques en présence d'air. Il aboutit à la production d'un amendement organique : le compost

POURQUOI COMPOSTER ?

Le compostage permet de produire soi même un amendement naturel de qualité pour votre terre et d'enrichir son jardin sans frais. Cette démarche éco-citoyenne permet également de limiter la quantité d'ordures ménagères que vous devez faire enlever par la collectivité.

Le recours à l'incinération, à la mise en décharge et au transport des déchets est ainsi réduit.

1/3 de nos ordures ménagères est bio-dégradable et peut être transformé en compost.

MISE A DISPOSITION DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS

LE SIRTOM de la Région de Brive met à la disposition des particuliers résidant sur son territoire, le matériel nécessaire pour réaliser leur compost.

Il vous est proposé un pack de compostage comprenant :

- un composteur en polypropylène (plastique recyclable) d'un volume de 400 l ou 600 l au choix :
 - 400 l .. 15 kg (800x800x945mm - emprise au sol : 0.64 m²)
 - 600 l .. 19 kg (980x980x1 010 mm - emprise au sol : 0.96 m²)
- Un bio-seau de 10 l pour transporter les déchets de cuisine
- Un mélangeur permettant de retourner et d'aérer le compost
- Un guide du compostage

RESERVATION

Vous pouvez dès à présent contacter la MAIRIE pour réserver votre pack.

Date limite d'inscription : le 06 avril 2009

PARTICIPATION FINANCIERE

- 20 € pour un pack avec un composteur de 400 L
- 30 € pour un pack avec un composteur de 600 L